

CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL SYMANTEC

IMPORTANT : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES CONDITIONS DU PRESENT CONTRAT DE LICENCE AVANT D'UTILISER LE LOGICIEL. SYMANTEC CORPORATION ET/OU SES FILIALES ("SYMANTEC") ACCEPTENT DE VOUS CEDER LE LOGICIEL SOUS LICENCE, A VOUS, EN TANT QUE PERSONNE PHYSIQUE, SOCIETE OU PERSONNE MORALE (CI-APRES APPELEE "VOUS"), QUI UTILISEREZ LE LOGICIEL, SOUS RESERVE QUE VOUS ACCEPTIEZ L'ENSEMBLE DES CONDITIONS DU PRESENT CONTRAT DE LICENCE. LE PRESENT DOCUMENT EST UN CONTRAT JURIDIQUEMENT OBLIGATOIRE CONCLU ENTRE VOUS ET SYMANTEC. EN OUVRANT L'EMBALLAGE SCELLE, EN CLIQUANT SUR LE BOUTON "J'ACCEPTÉ" OU "OUI" OU EN INDIQUANT AUTREMENT VOTRE ACCORD PAR VOIE ELECTRONIQUE, OU EN PROCEDANT AU CHARGEMENT DU LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ LES CONDITIONS DU PRESENT CONTRAT. SI VOUS REFUSEZ CES CONDITIONS, CLIQUEZ SUR LE BOUTON DE REFUS OU INDIQUEZ AUTREMENT VOTRE REFUS, CESSEZ TOUTE UTILISATION DU LOGICIEL ET CONTACTEZ LE SERVICE CLIENTELE DE SYMANTEC DANS UN DELAI DE SOIXANTE (60) JOURS SUIVANT LA DATE D'ACHAT AFIN D'EN OBTENIR LE REMBOURSEMENT (DEDUCTION FAITE DES FRAIS D'ENVOI ET DE TOUTES TAXES APPLICABLES, SAUF DANS CERTAINS ETATS ET PAYS OU LES FRAIS D'ENVOI ET LES TAXES SONT REMBOURSABLES).

1. Licence :

Le logiciel et la documentation qui accompagnent la présente licence (collectivement dénommés le "Logiciel") sont la propriété de Symantec ou de ses concédants de licence et sont protégés par la législation relative aux droits d'auteur. Bien que Symantec reste propriétaire du Logiciel, Vous disposerez de certains droits d'utilisation une fois que Vous aurez accepté la présente licence. Celle-ci régit toute version, révision ou amélioration du Logiciel que Symantec peut Vous fournir. Sauf modification consécutive à un certificat de licence, un bon de licence ou une clé de licence Symantec (chacun de ces éléments constituant un "Avenant") qui accompagne, précède ou suit la présente licence, vos droits et obligations relatifs à l'utilisation du présent Logiciel sont tels que décrits ci-après.

Vous êtes autorisé à effectuer les opérations suivantes :

- A. utiliser une copie du Logiciel sur un seul ordinateur. Si un Avenant accompagne, précède ou suit la présente licence, Vous pouvez effectuer le nombre de copies du Logiciel qui Vous a été cédé sous licence par Symantec, conformément aux conditions de l'Avenant. Votre Avenant constitue une preuve de votre droit d'effectuer ces copies ;
- B. effectuer une copie du Logiciel à des fins d'archivage, ou copier le Logiciel sur le disque dur de votre ordinateur et conserver l'original à des fins d'archivage ;
- C. utiliser le Logiciel en réseau, à condition que Vous déteniez une copie sous licence du Logiciel pour chaque ordinateur pouvant y accéder par le réseau ;
- D. sous réserve d'en informer Symantec par écrit, céder le Logiciel de façon permanente à une autre personne ou entité, à condition que Vous ne conserviez aucune copie du Logiciel et que ladite personne ou entité accepte les conditions de la présente licence ; et
- E. exécuter le Logiciel conformément aux utilisations autorisées supplémentaires indiquées ci-dessous.

Vous n'êtes pas autorisé à effectuer les opérations suivantes :

- A. copier la documentation imprimée qui accompagne le Logiciel ;
- B. sous-traiter la licence, louer sous quelque forme que ce soit tout ou partie du Logiciel, pratiquer de l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler, modifier, traduire ou tenter de découvrir le code source du Logiciel, ou créer des produits dérivés du Logiciel ;
- C. utiliser le Logiciel dans le cadre d'un accord d'infogérance ou de temps partagé ou dans le cadre d'accords avec un fournisseur d'accès ou de services ;
- D. utiliser une copie ou version antérieure du Logiciel après avoir reçu et installé un jeu de disquettes de remplacement ou une version de mise à niveau. Une fois la mise à niveau du Logiciel installée, toutes les copies de la version antérieure doivent être détruites ;
- E. utiliser une version du Logiciel plus récente que celle fournie avec le présent Contrat, à moins que Vous n'ayez souscrit une assurance mise à niveau ou que Vous n'ayez acquis autrement, séparément, le droit d'utiliser ladite version ;

- F. utiliser, si Vous avez reçu le logiciel sur un support contenant plusieurs produits Symantec, tout logiciel Symantec pour lequel Vous n'avez pas obtenu de droit d'utilisation dans un Avenant ;
- G. utiliser le Logiciel d'une quelconque manière qui ne soit pas autorisée par la présente licence, ni
- H. utiliser le Logiciel d'une quelconque manière qui soit contraire aux restrictions supplémentaires indiquées ci-dessous.

2. Mises à jour de contenu :

Certains logiciels utilisent un contenu régulièrement mis à jour (y compris, mais non exclusivement, les suivants : les logiciels antivirus utilisant des définitions de virus mises à jour ; les logiciels antispyware utilisant des règles antispyware mises à jour ; les logiciels de filtrage de contenu utilisant des listes d'URL mises à jour ; certains logiciels pare-feu utilisant des règles pare-feu mises à jour, et les produits d'évaluation des vulnérabilités utilisant des données sur la vulnérabilité mises à jour ; ces mises à jour étant collectivement dénommées "Mises à jour de contenu"). Vous avez le droit d'obtenir des Mises à jour de contenu pour toute période pour laquelle Vous avez souscrit une maintenance, exception faite des Mises à jour de contenu que Symantec choisit de proposer moyennant un abonnement payant séparé, ou pour toute période pour laquelle Vous avez autrement acquis, séparément, le droit d'obtenir des Mises à jour de contenu. Symantec se réserve le droit de désigner, à tout moment et sans vous en informer auparavant, certaines Mises à jour de contenu comme nécessitant la souscription d'un abonnement séparé ; étant entendu, toutefois, que si Vous souscrivez une maintenance aux conditions des présentes qui comprenne certaines Mises à jour de contenu à la date de souscription, Vous n'aurez pas à régler de supplément pour continuer à recevoir ces Mises à jour de contenu jusqu'à la fin de cette maintenance et ce, même dans l'éventualité où Symantec indique que ces Mises à jour de contenu doivent être achetées séparément. La présente Licence ne permet pas au détenteur de la Licence d'obtenir et d'utiliser des Mises à jour de contenu sous d'autres conditions.

3. Installation du Produit et activation nécessaire :

Le présent Logiciel présente des dispositifs techniques conçus pour en empêcher l'utilisation non autorisée (sans licence) ou illégale. Vous convenez que Symantec peut utiliser ces dispositifs afin de lutter contre le piratage de logiciels. Le présent Logiciel peut contenir un mécanisme de protection qui limite le nombre d'installations et de désinstallations du Logiciel sur un ordinateur pour un nombre défini d'ordinateurs. La présente Licence et le Logiciel contenant le mécanisme de protection nécessitent une activation, comme indiqué dans la Documentation. Le Logiciel fonctionnera pendant une durée limitée avant que Vous ne procédiez à son activation. Lors de l'activation, Vous spécifierez la clé de produit unique livrée avec le Logiciel et la configuration d'ordinateur disponible sous la forme d'un code alphanumérique sur Internet afin de vérifier l'authenticité du Logiciel. Si Vous ne procédez pas à l'activation dans les délais indiqués dans la documentation ou conformément aux instructions du Logiciel, ce dernier cessera de fonctionner jusqu'à ce que l'activation soit effectuée, opération qui permettra de rétablir les fonctions du Logiciel. Si Vous ne parvenez pas à activer le Logiciel via Internet, ou par toute autre méthode indiquée au cours de la procédure d'activation, Vous pouvez contacter le Support clientèle de Symantec à l'aide des informations fournies par Symantec pendant l'activation, ou selon les instructions figurant dans la documentation.

4. Garantie à 60 jours :

Si Vous êtes le détenteur d'origine du Logiciel et que Vous n'en êtes pas satisfait pour quelque raison que ce soit, contactez le Service clientèle de Symantec dans les soixante (60) jours à compter de la date d'achat afin d'en obtenir le remboursement (déduction faite des frais d'envoi et de toutes taxes applicables, sauf dans certains états et pays où les frais d'envoi et les taxes sont remboursables).

5. Garantie limitée :

Symantec garantit que le support sur lequel le Logiciel est distribué sera exempt de défauts pendant une période de soixante (60) jours à compter de la date de livraison du Logiciel. Votre seul recours, en cas de rupture de la présente garantie, sera, au choix de Symantec, le remplacement par Symantec de tout support défectueux renvoyé à Symantec pendant la période de garantie, ou le remboursement par Symantec de la somme que Vous avez payée pour le Logiciel. Symantec ne garantit pas que le Logiciel répondra à vos besoins, ni qu'il fonctionnera sans interruption ou sans erreur.

DANS LES LIMITES AUTORISEES PAR LA LOI EN VIGUEUR, LA GARANTIE CI-DESSUS EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITE MARCHANDE, D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER ET DE RESPECT DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE. LA

PRESENTE GARANTIE VOUS CONFERE DES DROITS SPECIFIQUES. VOUS POUVEZ DISPOSER D'AUTRES DROITS, QUI VARIENT D'UN ETAT OU D'UN PAYS A L'AUTRE.

6. Exclusion de responsabilité :

CERTAINS ETATS ET PAYS, Y COMPRIS LES PAYS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE, N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITE EN CAS DE DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES. IL EST DONC POSSIBLE QUE LA LIMITATION OU L'EXCLUSION CI-DESSOUS NE S'APPLIQUE PAS A VOTRE SITUATION.

DANS LES LIMITES AUTORISEES PAR LA LOI EN VIGUEUR ET INDEPENDAMMENT DE L'ECHEC DE TOUT EVENTUEL RECOURS STIPULE DANS LES PRESENTES, SYMANTEC ET SES CONCEDANTS DE LICENCE NE POURRONT EN AUCUN CAS ETRE TENUS RESPONSABLES D'EVENTUELS DOMMAGES SPECIAUX, INDIRECTS, ACCESSOIRES OU SIMILAIRES, Y COMPRIS DE TOUT MANQUE A GAGNER OU DE TOUTE PERTE DE DONNEES DECOULANT DE L'UTILISATION DU LOGICIEL OU DE L'IMPOSSIBILITE DE L'UTILISER, MEME SI SYMANTEC A ETE INFORME DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES.

LA RESPONSABILITE DE SYMANTEC ET DE SES CONCEDANTS DE LICENCE N'EXCEDERA EN AUCUN CAS LE PRIX PAYE POUR L'ACHAT DU LOGICIEL. Les exclusions de responsabilité et limitations stipulées ci-dessus seront applicables, que Vous acceptiez ou non le Logiciel.

7. Droits restreints du gouvernement des Etats-Unis :

MENTION RELATIVE AUX DROITS RESTREINTS. Tous les produits et toutes les documentations Symantec sont de nature commerciale. Le logiciel et la documentation qui l'accompagne sont des "Articles commerciaux", conformément à la définition qui est donnée de ce terme à l'article 48 C.F.R. section 2.101, composés d'un "Logiciel commercial" et d'une "Documentation de logiciel commercial", conformément à la définition qui est donnée de ces termes aux articles 48 C.F.R section 252.227-7014(a)(5) et 48 C.F.R. section 252.227-7014(a)(1), et à l'utilisation qui en est faite aux articles 48 C.F.R. section 12.212 et 48 C.F.R. section 227.7202. Conformément aux articles 48 C.F.R. section 12.212, 48 C.F.R. section 252.227-7015, 48 C.F.R. section 227.7202 à 227.7202-4, 48 C.F.R. section 52.227-14, et aux autres dispositions applicables du Code des réglementations fédérales (Code of Federal Regulations), le logiciel et la documentation Symantec sont cédés sous licence aux utilisateurs finaux du gouvernement des Etats-Unis dans la limite des droits cédés à tous les autres utilisateurs finaux, conformément aux conditions contenues dans le présent contrat de licence. Le fabricant est Symantec Corporation, 20330 Stevens Creek Blvd., Cupertino, CA 95014 (Etats-Unis).

8. Réglementation relative aux exportations :

Certains produits Symantec sont soumis aux contrôles à l'exportation du Département du Commerce américain (DOC), conformément à la réglementation sur les exportations (Export Administration Regulations, EAR) (voir www.bxa.doc.gov). Toute violation de la législation américaine est strictement interdite. Vous acceptez de Vous conformer à la réglementation EAR et à toutes les lois et réglementations internationales, nationales, régionales (y compris au niveau des Etats) et locales applicables, y compris toutes restrictions applicables concernant l'importation et l'utilisation. Les produits Symantec sont actuellement interdits à l'exportation et à la réexportation vers Cuba, la Corée du Nord, l'Iran, l'Irak, la Libye, la Syrie et le Soudan, et vers tout pays faisant l'objet de sanctions commerciales applicables. Vous acceptez de ne pas exporter ou réexporter, directement ou indirectement, tout produit vers tout pays visé dans l'EAR ou vers toute personne ou entité figurant sur les listes des personnes et entités interdites du DOC, sur la "liste rouge" (*Debarred List*) du Département d'Etat américain, ou sur les listes des ressortissants, des trafiquants de drogue ou des terroristes spécialement désignés (*Specially Designated Nationals, Narcotics Traffickers or Terrorists*) du Département du Trésor américain. De plus, Vous acceptez de ne pas exporter ou réexporter des produits Symantec vers toute entité militaire qui n'est pas approuvée dans l'EAR, ou vers toute autre entité à des fins militaires, et acceptez l'interdiction de vendre tout produit Symantec en vue d'une utilisation avec des armes chimiques, biologiques ou nucléaires, ou avec des missiles susceptibles de porter de telles armes.

9. Clauses générales :

Si Vous résidez en Amérique du Nord ou en Amérique latine, le présent Contrat est régi par le droit de l'Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique. Dans les autres cas, il est régi par le droit anglais et gallois. Le présent Contrat et tout Avenant afférent constituent l'intégralité du contrat conclu entre Vous et Symantec en relation avec le Logiciel,

et : (i) remplace toutes communications, propositions et déclarations antérieures ou actuelles, orales ou écrites, relatives à son objet, et (ii) prévaut sur toutes conditions contraires ou supplémentaires de tout devis, commande, accusé de réception ou communication similaire entre les parties. En cas de manquement de Votre part à l'une quelconque des conditions du présent Contrat, celui-ci sera résilié et Vous devrez cesser d'utiliser le Logiciel et en détruire toutes les copies. Les exclusions de responsabilité et limitations de garantie resteront applicables au-delà de la résiliation. Le Logiciel et sa documentation sont livrés départ usine Californie, Etats-Unis, ou Dublin, Irlande, respectivement (INCOTERMS CCI 2000). Le présent Contrat ne peut être modifié que par la voie d'un Avenant accompagnant la présente licence ou d'un document écrit signé par Vous et Symantec. Si Vous avez des questions au sujet du présent Contrat ou que Vous souhaitez contacter Symantec pour quelque raison que ce soit, veuillez écrire à : (i) Symantec Customer Service, 555 International Way, Springfield, OR 97477, Etats-Unis, à (ii) Symantec Consumer Support, PO Box 5689, Dublin 15, Irlande, ou à (iii) Symantec Customer Service, 1 Julius Ave, North Ryde, NSW 2113, Australie.

10. Utilisations et restrictions supplémentaires :

A. Si le Logiciel contient le composant Norton Protection Center, toute exclusion de responsabilité contenue dans les présentes s'applique également à ce composant.

B. Si ce Logiciel contient des technologies capables de supprimer des risques de sécurité, ces derniers pourront être éliminés après détection.